



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2015, le Conseil a adopté les règlements suivants :

- **Règlement numéro 252** intitulé « Règlement établissant un programme de revitalisation favorisant la construction de nouvelles habitations dans certains secteurs de la Ville ».

Ledit règlement a pour objet de stimuler la construction de nouveaux logements dans les périmètres établis dans ledit règlement, et ce, pour des logements de 250 000 \$ et moins.

- **Règlement numéro 253** intitulé « Règlement établissant le programme de participation de la Ville au développement économique ».

Ledit règlement a pour objet de définir les lignes directrices relativement à la participation de la Ville en matière de crédit de taxes, d'aide à revitalisation et d'aide financière aux entreprises.

Toute personne intéressée qui désire prendre connaissance desdits règlements peut le faire en se présentant au bureau temporaire de la Ville au 1, rue Principale Sud, Sutton, Québec, durant les heures de bureau.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **15^{ième}** jour du mois **d'avril de l'an 2015**.

Julie Lamarche
Greffière adjointe